

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 DECEMBRE 2017
A 18 H 00

COMPTE RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance

AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOCATIONS IMMOBILIERES »

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à la majorité (2 abstentions : Louis de REDON, Brigitte DEWAELE)

COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT), FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR 2017 ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES A VERSER AUX COMMUNES EN 2018

Suite au transfert des compétences imposées par la loi NOTRé au 1^{er} janvier 2017, la CLECT a rédigé son rapport et évalué les transferts de charges.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit approuver les montants définitifs des attributions de compensation de l'année 2017 et fixer les attributions de compensation provisoires pour l'année suivante.

Les montants définitifs des attributions de compensation de l'année 2017 seront retenus pour le calcul de l'attribution provisoire pour 2018. Le versement de l'attribution de compensation provisoire sera opéré par acomptes mensuels, sur la base de 1/12^{ème}.

Le projet de délibération, le rapport de la CLECT et le tableau des attributions de compensation définitives pour 2017 ont été joints à la convocation

Adopté à l'unanimité

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE LIEE AU CONTRAT DE VILLE POUR 2017

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes versera en 2017, au titre du contrat de ville, une dotation de solidarité communautaire (DSC) à la commune de Romorantin-Lanthenay. En 2016, le montant de cette dotation s'est élevé à 101 368,50 euros.

Adopté à l'unanimité, le montant de la DSC pour 2017 s'élève à 88 014 euros

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SIVOM DE MENNETOU SUR CHER POUR LA PRISE EN CHARGE DES FACTURES IMPAYEES AU 1^{ER} JANVIER 2017

En remplacement de la convention qui engageait les communes adhérentes au SIVOM de Mennetou sur Cher de payer une quote-part du montant des factures qui n'a pas été réglé par le SIVOM, il est proposé de signer une convention avec le SIVOM de Mennetou sur Cher qui prendra en charge cette dépense de **71 100,35 euros**.

Le projet de convention a été joint à la convocation

Adopté à la majorité (2 contres : Pierre BARBE, Joël AUGER)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT D'ACOMPTES POUR 2018 ET COMPLEMENT DE SUBVENTION POUR 2017

- Acomptes pour 2018

A leur demande, il est proposé de verser un acompte de subvention sur l'exercice 2018 aux associations suivantes :

- Mission Locale du Romorantinais : 4 000 €
- Maison d'Accueil des Jeunes Ouvriers : 25 000 €
- Journées Gastronomiques de Sologne : 25 000 €

- Complément de subvention pour 2017

Il est proposé d'octroyer un complément de subvention aux Journées Gastronomiques de Sologne d'un montant de 7 600 €.

Adopté à l'unanimité

APAJH-EA : DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

L'association sollicite une subvention pour l'aider à financer la réalisation de travaux sur son bâtiment et l'acquisition de matériel dont le coût global est estimé à 16 424 euros HT.

Il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 8 212 euros.

Adopté à l'unanimité

GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY (GEAR): DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES ANNEES 2018-2020

Dans la continuité du Plan d'Investissement d'Avenir Emploi-Formation, l'association sollicite une reconduction de subvention pour les années 2018-2020, pour financer les actions menées en vue de constituer un vivier de personnes qualifiées sur des métiers industriels pouvant ainsi répondre aux besoins des entreprises dans la perspective de pérenniser leur activité et leur développement.

Il est proposé de verser une subvention totale de 80 000 euros à raison de 30 000 euros sur l'exercice 2018 et 25 000 euros sur les exercices 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Les documents budgétaires ont été joints à la convocation

Les décisions modificatives n°3 du budget principal et n°2 du budget annexe « Locations Immobilières » ont été adoptées à l'unanimité

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE GIEVRES – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT

L'aire d'accueil des gens du voyage à Gièvres a été mise en service début décembre. Aussi et conformément à l'article L851-1 du Code de la sécurité sociale, une aide à la gestion de cette aire sera sollicitée auprès de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

COMPETENCE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » - TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUES: PROCES-VERBAL DE TRANSFERT AVEC LES COMMUNES DE GIEVRES ET DE MUR DE SOLOGNE

Les conseils municipaux de chacune des communes ayant approuvé la délibération portant sur le transfert des zones d'activité économiques de Gièvres et de Mur de Sologne, il convient maintenant de délibérer sur les procès-verbaux de transfert des biens de ces ZAE.

Les projets de procès-verbaux ont été joints à la convocation

Adopté à l'unanimité

CREATION DE DEUX BUDGETS ANNEXES POUR LES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUES DE GIEVRES ET MUR DE SOLOGNE

Suite au transfert des zones d'activité économiques du « Grand Chêne » à Gièvres et de « L'Etang Marais » à Mur de Sologne, il est nécessaire de créer un budget annexe pour chacune de ces zones d'activité pour permettre la tenue d'une comptabilité de stocks.

Adopté à l'unanimité

ACQUISITION PAR LA SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT D'UN IMMEUBLE INDUSTRIEL ET LOCATION A L'ENTREPRISE « STAL INDUSTRIE »

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Le principe de cette opération a été adopté à l'unanimité

SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE DE 2^{EME} GENERATION

L'Agence Régionale de Santé propose de signer un Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération pour une nouvelle durée de 3 ans à compter de 2018.

Les axes stratégiques ont été joints à la convocation

Adopté à l'unanimité

INITIATIVE LOIR-ET-CHER : CONVENTION DE PARTENARIAT A COMPTER DE 2018

Il est proposé de conclure une convention avec Initiative Loir-et-Cher, association dont l'objectif est d'accompagner et financer la création, la reprise et le développement d'entreprises. La cotisation pour l'année 2018 s'élèvera à 5 880 euros.

Le projet de convention a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité

DECHETS MENAGERS : CONTRATS DE PERFORMANCE SUR LE TRI DES DECHETS MENAGERS POUR LA PERIODE 2018/2022 ET CHOIX D'UNE OPTION DE REPRISE POUR LES MATERIAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Le projet de délibération a été joint à la convocation

A l'unanimité, le contrat CAP 2022 sera conclu avec CITEO et la reprise des matériaux s'opèrera selon l'option « filières »

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DES FAVIGNOLLES A ROMORANTIN-LANTHENAY :

Les projets de délibération ont été joints à la convocation

- **CONVENTION ANRU ET CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION**

Adopté à l'unanimité

- **SUBVENTIONS AUX OPERATIONS DES BAILLEURS**

Adopté à l'unanimité

**OPERATION VISANT A L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH):
RENOUVELLEMENT ET MODALITES D'INTERVENTIONS FINANCIERES**

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à l'unanimité

**FORUM DES ENTREPRISES : PARTICIPATION FINANCIERE POUR
L'EXERCICE 2018**

Il est proposé d'allouer la somme de 7 500 euros pour l'exercice 2018, à la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs, pour participer aux frais d'organisation du 4ème Forum des entreprises qui se déroulera les 7 et 8 avril 2018. Il est également demandé à la Communauté de Communes de rechercher des sponsors pour l'organisation de ce forum à hauteur de 6 500 euros.

Le projet de convention a été joint à la convocation

A l'unanimité, une subvention de 7 500 euros sera versée pour l'organisation du Forum des Entreprises 2018

**SARL ARCADIE PRODUCTION : AUTORISATION DE DOMICILIATION D'UN
ORGANISME DE FORMATION A LA FERME DES BARRETS A MARAY**

La SARL Arcadie Production a pris à bail la ferme des Barrets à Maray et y exerce son activité de spectacles équestres et d'élevage de chevaux. Le site accueille un organisme de formation de gardes équestres : le groupe SZELEST.

Aussi, convient-il de conclure un avenant au bail commercial pour autoriser la domiciliation de cet organisme à la ferme des Barrets.

Adopté à l'unanimité

**NIDS DE FRELONS : DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE POUR
LA DESTRUCTION DES NIDS**

Il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge, sur son territoire, le coût de la destruction des nids de frelons chez les particuliers.

Adopté à l'unanimité

**EXTENSION DE PERIMETRE DU SMIEEOM VAL DE CHER A LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS POUR LA PARTIE
DE SON PERIMETRE CORRESPONDANT A LA COMMUNE D'OUCHAMPS**

La Communauté de Communes Val de Cher Controis a demandé l'intégration de la commune d'Ouchamps au sein du SMIEEOM Val de Cher. La procédure prévoit que la Communauté de

Communes du Romorantinais et du Monestoises, en tant qu'EPCI membre de ce syndicat, doit approuver cette extension de périmètre.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE LA CCRM SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE, PROPOSEE PAR LES COMMUNES EN 2018

Les communes de Romorantin-Lanthenay, Châtres sur Cher et Pruniers en Sologne ont saisi la Communauté de Communes, pour avis, sur l'ouverture des commerces le dimanche.

Le projet de délibération a été joint à la convocation

Adopté à la majorité (1 contre : Jacqueline ECHARD, 3 abstentions : Pierre BARBE, Louis de REDON, Brigitte DEWAELE)

PERSONNEL :

Les projets de délibération ont été joints à la convocation

- **ADHESION AU CONTRAT GROUPE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-CHER COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL**

Adopté à l'unanimité

- **MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Adopté à l'unanimité

- **TABLEAU DES EFFECTIFS : AGENTS EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Deux agents affectés au Pôle de Santé Communautaire, en contrat à durée déterminée, seront reconduits à compter du 1^{er} décembre 2017.

- 1 agent assurera les fonctions de secrétaire médicale, sur la base d'un temps incomplet (29/35^{ème}), au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.
- 1 agent assurera les fonctions d'agent d'entretien à temps incomplet (5/35^{ème}).

Adopté à l'unanimité